

Motion populaire communale PS / Boudry : Une politique du logement pour toutes et tous !

Texte :

Le Conseil communal est prié de présenter une politique communale du logement afin

1. De développer, directement par la commune ou par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, une offre suffisante d'**appartements avec encadrement** à des loyers abordables destinés prioritairement aux personnes âgées ou à mobilité réduite;
2. De garantir la **mixité sociale et générationnelle** dans tous les quartiers de la Ville ;
3. De maintenir un nombre suffisant de **logements abordables** et augmenter le nombre de **coopératives d'habitation**.
4. D'assurer que les **logements construits répondent à la demande et ne resteront pas vides** à terme.

Dans ce but, le Conseil communal est également prié d'étudier les voies et moyens de définir dans le plan d'aménagement communal des secteurs pour lesquels une part minimale d'appartements avec encadrement pour personnes âgées et de logements à loyer modéré ou abordables est prévue, en application de l'article 59 al. 2 let. g, p, q et r. de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire. Il étudiera également l'opportunité d'utiliser les biens immobiliers de la Commune ou d'en acquérir de nouveaux à cette fin.

Dans la poursuite de l'ensemble de ces objectifs, la stratégie la plus respectueuse de l'environnement sera toujours privilégiée.

Motivation



PS Boudry

L'évolution démographique et la pyramide des âges prévisibles à l'horizon 2040 sont implacables: selon les projections actuelles, les personnes âgées de plus de 65 ans vont augmenter de l'ordre de 50% par rapport à aujourd'hui. Cela constitue un véritable défi pour notre société, et en premier lieu concernant l'un des principaux besoins élémentaires de chaque individu : se loger ! Sur la base des mêmes considérations, et vu la situation financière de la majorité des ménages neuchâtelois, **on estime à environ 40% la part d'appartements pour bénéficiaires AVS qui devront être en mesure de proposer des loyers entrant dans les normes des prestations** complémentaires, à savoir: au maximum 1'100 francs par mois (charges comprises) pour une personne seule, 1'250 francs pour les couples mariés. Autant le dire d'emblée : on en est encore bien loin !

Les besoins en nouveaux appartements avec encadrement et loyers abordables sont énormes: **plusieurs milliers doivent être construits d'ici à 2040** ! Si rien n'est entrepris durant ces prochaines années, la situation sociale des aînés deviendra préoccupante. Le canton a mis à disposition des ressources et des outils fonciers pour permettre aux communes d'y parvenir, en particulier avec la nouvelle loi cantonale sur l'aménagement du territoire : selon celle-ci, **les communes peuvent désormais faire figurer dans leur plan d'affectation des zones et leurs règlements d'aménagement des secteurs pour lesquels une part minimale d'appartements avec encadrement pour personnes âgées, et avec loyer modéré ou abordable, doivent être prévus.** Dans ces secteurs communaux, la collectivité disposera alors systématiquement de droits de préemption pour parvenir à atteindre les parts minimales ; dans l'éventualité où les parts minimales n'étaient pas atteintes dans un délai de 10 ans, la collectivité disposera alors d'un droit d'emption, pour réaliser à la place des particuliers les appartements avec encadrement et loyer abordables nécessaires.

Outre la question des logements pour personnes âgées, Boudry a vécu ces dernières années un fort essor démographique. Ce dernier conduit de nombreuses familles à venir s'installer, notamment sur le plateau de la gare. **Il conviendrait d'accompagner cette dynamique en permettant aux nouveau arrivant.e.s de s'installer dans des coopératives d'habitations, qui permettent d'assurer des loyers plus bas mais aussi de développer des liens sociaux et intergénérationnels.** De plus, afin d'éviter une "gentrification" ou, pire, ghettoïsation de certains quartiers, les autorités boudryennes devraient, en particulier au moyen du futur plan d'aménagement local, rechercher une mixité sociale et prévoir des appartements à loyers modérés sur tout le territoire.

La Ville de Boudry souhaite devenir une cité agréable, verte et familiale et un centre économique régional innovant. De tels développements ne peuvent préserver l'harmonie de notre Commune que s'ils permettent l'accès au logement à l'ensemble des personnes qui composent notre société tout en construisant un tissu social solide par la mixité de notre habitat. Ces objectifs ne se réaliseront pas tout seuls : **donnons-nous-en les moyens au moyen d'une véritable politique du logement !**

Parti socialiste Boudry
P/M. Romain Dubois
Route des Buchilles 46
2017 Boudry

Réf: 0110.300/ADM/JFC/cd
Votre contact : Corinne Ducommun

Boudry, le 3 juin 2021

Motion populaire communale « Une politique de logement pour toutes et tous ! »

Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous le résultat du contrôle des signatures figurant sur la motion sus-mentionnée :

Signatures valables	:	52
Signatures non valables	:	4
Signatures autres communes	:	0
Total signatures	:	56

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

L'administrateur communal


Jean-François de Cerjat